

délibération :
D_2016_11_3

L' an deux mille seize , le jeudi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Gestion des déchets de
venaison du grand gibier tué à
la chasse**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Fédération de Chasse de la Charente et les associations de chasseurs ont été invitées à travailler avec les communes sur la gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse (privée ou publique) sur un territoire autour de Mouthiers-sur-Boëme.

Il précise que le problème de la gestion des viscères de grand gibier est d'intérêt général et de santé publique.

Plusieurs structures de chasse ont souhaité, en partenariat avec les communes, voir proposer une solution à l'évacuation des déchets issus de la chasse du grand gibier. Les communes de Chadurie, Claix, La Couronne, Fouquebrune, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Rouillet-Saint-Estèphe, Torsac, Voeuil-et-Giget et Voulgézac sont concernées.

Suite à une réunion d'information avec les acteurs et collectivités concernées, des solutions concrètes de collecte se sont préfigurées.

La Fédération des Chasseurs, pourrait apporter une aide technique et financière (achat des bacs) aux structures de chasse volontaires, pour mettre en place une collecte de ces déchets qui sont regroupés puis collectés par une société d'équarrissage.

Compte tenu des éléments qui précèdent, il pourrait être proposé :

- Une base de 11 ramassages pour environ 4.000 kg de viscères;
- La Fédération des Chasseurs finance le bac d'équarrissage et son entretien annuel;
- Les associations et territoires de chasse s'organisent pour stocker les viscères en sac poubelle à usage domestique et les congèlent;
- Les communes sont sollicitées pour contribuer au financement de l'expérimentation. Coût moyen par commune 150 euros.

AR PREFECTURE

016-211602362-20161110-D_2016
Reçu le 23/11/2016

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

DE VALIDER la proposition technique et financière pour la mise en place d'un emplacement sur la commune pour la collecte des déchets de chasse;

- DE VALIDER les termes de la convention pour organiser le dépôt et la collecte de ces déchets;
- DE METTRE à disposition un espace clôturé pour mettre à disposition des chasseurs un bac de collecte pour le dépôt des déchets de chasse;
- DE PARTICIPER financièrement à la collecte des déchets de venaison du gibier tué à la chasse;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **23 NOV. 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET.

